

2011_B141

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Véhicules de collecte des déchets ménagers -
Cession et sortie d'inventaire**

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabries - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN
Monsieur Jean-Marc PERRIN
Monsieur Jacques GARCON

**Objet : VEHICULES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS -
CESSION ET SORTIE D'INVENTAIRE
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Afin d'exercer sa compétence collecte des déchets ménagers, la Communauté du Pays d'Aix s'est vue transférer, depuis sa création, des véhicules des communes et a également procédé à diverses acquisitions.

Aujourd'hui, certains de ces véhicules ne peuvent plus être utilisés par le service des collectes des ordures ménagères.

N'étant plus affectés à un service public, la désaffectation de fait de ces véhicules peut être constatée.

Il conviendrait donc de procéder à leur cession et à leur sortie d'inventaire.

1. Exposé des motifs :

Dans le cadre de la gestion du parc de véhicules de collecte des ordures ménagères, il est nécessaire de procéder maintenant à la cession des véhicules de collecte vétustes ou hors d'usage suivants :

Reforme et destruction						
Marque	type	IMMAT	Date mise en circulation	Poids à vide	Etat du véhicule	lieu
Renault Geesink 22AXB4X	PL /BOM	6041 TQ 13	20/01/1997	11 Tonnes	non roulant	Martin pro
Renault 22AXB1X	PL /BOM	3583 YC 13	08/11/2001	12 Tonnes	non roulant	Martin pro
Renault Semat 40ACA3	PL /BOM	967 ADA 13	24/07/1996	7 Tonnes 880	non roulant	La parade
Renault Geesink 22AXB1XDC2	PL /BOM	2841 TW 13	02/05/1997	12 Tonnes100	non roulant	Martin pro
Renault 22AXB1XDC238	PL /BOM	685 VZ 13	04/03/1999	11 Tonnes 800	non roulant	Martin pro
Renault Geesink 22AXB1XVERS	PL /BOM	8033 WS 13	29/03/2000	12 Tonnes 150	non roulant	Martin pro

Vente aux domaines						
Marque	type	IMMAT	Date mise en circulation	Poids à vide	Etat du véhicule	lieu
Citröen Berlingo MEWJZF	VL / benne	1212 WV 13	19/04/2000	1 Tonne 356	roulant	La beauvalle
Renault 40AAA3	PL / plateau	842 QV 13	02/04/1992	4 Tonnes 300	roulant	Rousset
Piaggio S85LPTRMCF	VL / benne	80 AQR 13	18/01/2006	1 Tonne 165	roulant	Rousset

Cession du véhicule à titre gratuit						
Marque	type	IMMAT	Date mise en circulation	Poids à vide	Etat du véhicule	lieu
Renault Semat	PL/BOM	8439 TC 13	21/03/1996	11 Tonnes 920	Non roulant	Vitrolles

2. Procédure de cession :

La cession des véhicules susvisés doit respecter un certain formalisme, la désaffectation au domaine public ainsi que leur déclassement.

2.1 La vente pour destruction :

Il a été procédé à la consultation des entreprises spécialisées dans la reprise des poids lourds hors d'usage. Il en ressort que la valeur marchande des épaves se situe aux alentours des 60 euros HT la tonne, enlèvement sur site, dépollution et destruction inclus.

Les poids à vide des véhicules totalisant 66 T 930, le produit global de la vente sera de l'ordre de 4 015,80 € HT.

2.2 La vente aux domaines :

Pour les véhicules usagés qui ne feront pas l'objet d'une réforme et d'une destruction il est proposé une vente par l'intermédiaire des Domaines. Le prix de vente des véhicules sera précisé après une estimation faite par l'expert mandaté par les domaines. La Direction Nationale d'Interventions Domaniales sera rémunérée par la perception d'une taxe forfaitaire de 11 % payée par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

2.3 La cession à titre gratuit :

Dans le cadre d'un projet sur le Maroc contribuant au lancement d'une politique de développement durable, la commune de Vitrolles a émis le souhait que la CPA cède à titre gratuit une benne à ordures ménagères réformée à l'association Pompiers Solidarité Actions qui a historiquement des liens étroits avec la commune. La Commission déchets ménagers du 31 mars 2011 a émis un avis favorable à cette proposition.

Considérant d'une part, la nécessité de procéder à la cession des véhicules de la Communauté du pays d'Aix devenus inutilisables pour les besoins de ses services et d'autre part, les opportunités de recourir, à une entreprise spécialisée ayant la capacité d'enlever et traiter les épaves, à une vente par l'intermédiaire des domaines et enfin à une cession à titre gratuit à l'association "Pompiers Solidarité Actions", je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

➤ **DECIDER** d'une part, la désaffectation et le déclassement des véhicules figurant aux tableaux page 2 et d'autre part, procéder à leur cession à titre onéreux pour les destruction et vente aux domaines et à titre gratuit pour l'association "Pompier Solidarité Actions" ;

➤ **D'AUTORISER :**

- la sortie d'inventaire des véhicules ci-dessus mentionnés,

- le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise des biens mobiliers au Commissariat aux ventes des domaines ;

➤ **DIRE** que les recettes provenant de ces cessions seront imputées sur le budget 2011 aux comptes correspondants ;

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Véhicules de collecte des déchets ménagers -
Cession et sortie d'inventaire**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011